



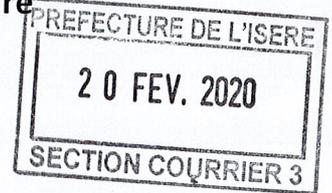
ISERE

38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 février 2020

DELIBERATION N° 2020/007



L'an deux mille vingt, le 17 février, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 12 février 2020, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Denis ROUX, Didier CUSTOT, Aldo CARBONARI, Gisèle FRIER, Christian BERTHIER, Elisabeth VEZZU, Carol FORCHERON, Jean-Marie CAMACHO, Sandrine SCOLARI, Eve PALACIOS, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Marie-Agnès SUCHEL à Aldo CARBONARI, Alain CHARBIT à Christian BERTHIER, Nelly JANIN-QUERCIA à Jacques HAIRABEDIAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Elisabeth VEZZU a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2020

Monsieur Denis ROUX, Maire, propose l'approbation du procès verbal rendu du Conseil municipal du 10/02/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/007 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DE LA TRESORIERE PRINCIPALE DE FONTAINE POUR LES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE DU CABINET MEDICAL

Monsieur Didier CUSTOT, Rapporteur,

INFORME qu'après s'être assuré que madame la trésorière principale de Fontaine a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

CONSIDERANT que les comptes administratifs 2019 de la commune et du budget annexe du cabinet médical sont conformes aux comptes de gestion 2019 de la Trésorière Principale de Fontaine.

DÉCLARE que les comptes de gestion de la commune et du budget annexe du cabinet médical dressés pour l'exercice 2019 par madame la trésorière principale de Fontaine, n'appellent ni observation ni réserve.

PROPOSE d'approuver les comptes de gestion de la commune et du budget annexe du cabinet médical pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le compte de gestion 2019 de la trésorière principale de Fontaine.

Décision adoptée à l'unanimité. (Abstentions : Jacques HAIRABEDIAN, Nelly JANIN-QUERCIA)

Affiché le : *20/02/2020*
Reçu en préfecture le : *20/02/2020*
Exécutoire le : *20/02/2020*

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 18/02/2020
Le Maire
Denis ROUX

